

LUNDI 15 DECEMBRE 2014

Le lundi 15 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.

Présents : Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Christine PICQUET, Julien SUBRIN, Marie GIRIN, Chantal THORE, Ghislaine CARRIER, Catherine BOILLOT, Alain MORIVAL, Thierry MAGNOLI, Mickaël BARDOUX, Mickaël JOMARD, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Hervé DE SAINT JEAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine BOILLOT

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour, une délibération à propos des amendes de police.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE

Thierry MAGNOLI avait fait une remarque à propos des délibérations prévues sur l'adhésion au groupement électricité et GRDF, car elles n'ont pas été stipulées dans le compte rendu. Alain GEORGE explique que nous n'avions pas assez d'informations pour délibérer ce jour-là. Elles ont été reportées à l'ordre du jour du 15 décembre.

Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

ACQUISITION VOIRIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE les acquisitions suivantes :

- Deux parcelles situées sur la Route du Perrin cadastrées C 1014 d'une superficie de 5 m² et C 1015 d'une superficie de 22 m², à 1 €/m²,
- Une parcelle située sur la Venelle de Pouilly cadastrée B 1387 d'une superficie de 12 m², à 1 € symbolique,
- Une parcelle destinée à l'élargissement de la Venelle de Pouilly cadastrée B 1147 d'une superficie de 43 m², à 1 €/m²,
- Une parcelle destinée à l'élargissement de l'Allée du Mas cadastrée B 1393 d'une superficie de 29 m², à 1 € symbolique,
- Deux parcelles destinées à l'élargissement de la Montée de la Grand-Croix cadastrée B 1396 de 2m² et B 1398 de 6 m², à 1 € symbolique,
- Deux parcelles formant partie de l'Allée du Mas cadastrées B 1394 de 5 m² et B 1399 de 75 m², à 1 € symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés d'acquisition,

CHARGE Maître Philippe BOURBON d'établir les actes.

A la demande d'une partie du Conseil, les acquisitions concernant le Chemin du Perrin devront être approfondies par la Commission Urbanisme.

CONVENTION SPA

Suite à une information de dernière minute, la délibération devient caduque, elle sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal au mois de janvier 2015.

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES

L'Assemblée délibérante,

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 Juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1 et L. 331-4,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Mairie de SARCEY d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,

Considérant, **en accord avec le SYDER**, que le SIGERLY assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve, avec 6 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions, l'ensemble des dispositions de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés coordonné par le SIGERLY en application de sa délibération du 24 septembre 2014.

Article 2 : Autorise, avec 6 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions, **Monsieur GEORGE Alain, Maire de SARCEY**, à signer l'acte constitutif adopté par le SIGERLY le 24 Septembre 2014.

Article 3 : Autorise, avec 6 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions, **Monsieur GEORGE Alain, Maire de SARCEY** à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Autorise, avec 6 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions, **Monsieur GEORGE Alain, Maire de SARCEY** à donner mandat **au SYDER** pour obtenir auprès d'EDF et ERDF l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE GAZ ET DE SERVICES ASSOCIES

L'Assemblée délibérante,

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 Juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.331-1 et L. 331-4,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la mairie de SARCEY d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture de gaz et de services associés,

Considérant, en accord avec le SYDER, que l'UGAP assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve, avec 7 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions, l'ensemble des dispositions de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture de gaz et de services associés coordonné par l'UGAP.

Article 2 : Autorise, avec 7 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions, **Monsieur GEORGE Alain, Maire de SARCEY**, à signer l'acte constitutif adopté par l'UGAP le 24 Septembre 2014.

Article 3 : Autorise, avec 7 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions, **Monsieur GEORGE Alain, Maire de SARCEY** à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Autorise, **Monsieur GEORGE Alain, Maire de SARCEY** à donner mandat au SYDER pour obtenir auprès de GRDF l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil Général du Rhône dans sa séance du 28 octobre 2014, d'attribuer à la Commune de SARCEY, une dotation au titre des amendes de police, répartition 2014.

Cette dotation est accordée suite à une demande faite par le Conseil Municipal, en vue de l'aménagement du Carrefour RD 118/Chemin de Fontlavis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du montant attribué, accepte la dotation de 4465 € et s'engage à faire réaliser les travaux décrits dans la notification.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire indique qu'une convention de mise à disposition d'un agent communautaire a été établie pour Madame Valérie SAUTEL, Educateur des APS à disposition de la Commune de SARCEY pour exercer les fonctions d'éducateur sportif dans le cadre des rythmes scolaires, du tiers-temps pédagogique et animations sportives extra-scolaires.

Monsieur le Maire précise que nous signons cette convention pour la prise en charge du 1^{er} trimestre scolaire, mais en contrepartie, nous la dénonçons à compter du 1^{er} Janvier 2015 pour les deux trimestres suivants. En effet, cette intervenante ne donne pas entière satisfaction à l'encadrement enseignant de l'école.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

ECOLE

Christine PICQUET informe qu'un questionnaire a été distribué aux parents de l'école. Le bilan se fera en janvier.

Alain GEORGE indique que le contact est maintenu avec Monsieur CHAUT pour l'acquisition de son terrain, pour l'agrandissement de l'école. Le dossier est en cours.

URBANISME

Marie GIRIN présente un dossier de déclaration préalable :

- Piscine – Pouilly – déposé le 10 décembre 2014 – en cours

VOIRIE

Julien SUBRIN remercie les personnes qui ont aidées pour les décorations de Noël. Pour le fleurissement, nous avons obtenu par le Département du Rhône, notre première fleur du concours « villes et villages fleuris ». Les panneaux seront installés aux entrées du village.

INFORMATION-COMMUNICATION

Olivier LAROCHE informe que le bulletin municipal est en cours d'élaboration. Il sera distribué pour les vœux du maire, le 11 Janvier 2015.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Alain GEORGE a rencontré Mr Robert LHOMME, à propos de son association Attac (Association pour une taxation des transactions financières pour l'action citoyenne). Il fait part au Conseil Municipal de leur entrevue. Le Conseil Municipal est très attentif et sensible au contenu des remarques de ce dossier, mais ne désire pas se positionner officiellement sur ce projet.

Alain GEORGE indique que le mur de l'épicerie qui est entre la cour de l'épicerie et le jardin de Monsieur MARTIN est en très mauvais état. Il a demandé à Albert PERRIER d'établir un devis pour le refaire. Les travaux débuteront au printemps.

Alain GEORGE et Mickaël BARDOUX informe le Conseil Municipal du projet de la nouvelle caserne des pompiers regroupant St Germain Nuelles, Bully et Sarcey. L'implantation est encore à définir. L'apport du département est de 600 000 € et les coûts supplémentaires seront supportés à 20 % par la commune de Sarcey dans la limite de leurs moyens.

La Gendarmerie de l'Arbresle a proposé à Alain GEORGE et aux autres communes de la CCPA, la mise en place d'une « participation citoyenne » sur la commune de SARCEY. La brigade fera une présentation du dispositif sur sollicitation du Conseil.

Le Syder a informé Alain GEORGE que les lampes à vapeur de mercure vont être interdites progressivement en 2015. Sur SARCEY, il y en a 8 à changer. Le Syder propose une participation financière. L'étude est en cours.

Alain MORIVAL a indiqué qu'une borne à incendie située près de chez lui, Chemin des Eaux, fuit. Le Maire en a pris bonne note.

Chantal THORE précise que le téléthon a rapporté 987 €.

La séance est levée à 23 h.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Boiffot", is written over a horizontal line. The signature is slanted and somewhat stylized.